

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1449

présenté par
Mme Battistel

ARTICLE 29

À la deuxième phrase de l'alinéa 31, après le mot :

« concession »,

insérer les mots :

« mentionnée à l'article L. 511-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.